

Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 29 mars 2024 à 15h30
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

Affichage Public réglementaire
effectué
du au
Conseil départemental

OBJET : Convention groupement de commande – Assurance porté par le CD15

2024-006

Date de la convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 14

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 15

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Valérie RUEDA, Conseil départemental du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac

Collège des EPCI :

- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Martine PANI, Communauté de Communes du Pays de Salers (suppléante)
- Jean-Pierre SOULIER, Communauté de Communes du Pays de Mauriac
- Christophe VIDAL, St Flour communauté

Collège des consulaires :

- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Brigitte TROUCELLIER, Chambre d'Agriculture du Cantal (suppléante)

Absents –excusés :

- Laurent LADOUX, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal, pouvoir à Bruno FAURE,
- Vincent DESCOEUR, Conseil départemental du Cantal
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Le Conseil Départemental du Cantal propose au Syndicat Mixte d'adhérer à son groupement de commande pour la fourniture d'assurance pour la période 2026-2029.

Considérant le bénéfice pour le syndicat mixte en terme de consultation, d'accès aux garanties à prix préférentiels et de gestion de ses assurances,

Il est proposé d'adhérer au groupement de commande pour la passation des marchés d'assurance pour les lots suivants :

- Responsabilité civile
- Individuelle- accidents corporels
- Dommages aux biens – sans franchise
- Protection fonctionnelle
- Protection juridique

pour la durée des marchés.

Ces prestations feront l'objet d'une convention et d'une refacturation au prorata : de la masse salariale, du nombre d'agents, du nombre de véhicules, des m2 en fonction des contrats.

Le comité syndical, Après avoir entendu l'exposé du rapporteur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

● D'adhérer au groupement de commande pour la passation des marchés d'assurance pour les lots suivants :

- Responsabilité civile
- Individuelle- accidents corporels
- Dommages aux biens – sans franchise
- Protection fonctionnelle
- Protection juridique

Pour la période 2026-2029

- D'autoriser Edwige ZANCHI à signer la convention de groupement de commande telle qu'annexée à la présente délibération
- D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette décision et notamment la résiliation du contrat actuel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité



Bruno FAURE

PREFECTURE DU CANTAL
24 AVR. 2024
BUREAU DU COURRIER

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :